

Avis voté lors de l'Assemblée plénière du 26 novembre 2013

L'éducation à l'environnement et au développement durable tout au long de la vie, pour la transition écologique

Déclaration du groupe de la coopération

Il nous faut progresser pour que la prise de conscience des enjeux écologiques se traduise dans les faits par des modes de production et de consommation respectueux de l'environnement. La compréhension d'une plus grande interdépendance des grands enjeux contemporains - économiques, sociaux et environnementaux - doit donc progresser. La sensibilisation, l'éducation et la formation doivent être mobilisées pour faire face à cette complexité, et élaborer des solutions économiquement tenables et socialement acceptables.

Par conséquent, la préoccupation environnementale, qui a toute son importance, peut-elle être seule « la porte d'entrée éducative de la réflexion vers un développement durable » comme l'affirme l'avis ? Et ce, alors que la dimension économique et, notamment l'entreprise dans toute sa diversité, n'est que peu abordée dans les programmes scolaires, comme l'a souligné l'avis de notre assemblée *Performance et gouvernance des entreprises*. Pour le groupe de la coopération, la dimension environnementale ne doit pas être déconnectée de l'approche globale du développement durable, comme le souligne d'ailleurs l'avis. L'éducation au développement durable ne peut être limitée à l'éducation à la nature et se réduire à des prescriptions comportementales.

Concernant les acteurs, l'avis insiste prioritairement sur le rôle des associations. Au-delà de leur réelle implication importante, le rôle des acteurs économiques et des organisations professionnelles comme vecteurs de changement, ne doit pas être sous-estimé. Nous avons apprécié que des amendements, dont ceux du groupe de la coopération, aient été intégrés dans le texte, ce qui a contribué à le rééquilibrer. Ainsi, les TPE-PME sont de plus en plus nombreuses à prendre en compte volontairement la dimension RSE comme un élément de leur développement. Des mutations importantes sont engagées dans les territoires. Les coopératives y assurent ainsi une fonction d'accompagnement de leurs adhérents, que ce soit dans l'agriculture, le bâtiment, la consommation, la production industrielle, le logement, etc. Elles sont des contributeurs importants aux changements des pratiques, par le biais notamment de la formation, comme le souligne les exemples mis en ligne sur la plateforme : chaire école-entreprise dédiée à l'agriculture écologiquement intensive, à côté de trois coopératives (Agrial, Terrena et Triskalia) et de trois grandes écoles (Agrocamp Ouest, Groupe ESA et Oniris) ; ou encore de nombreuses SCOP engagées dans des actions de formation et d'éducation à l'environnement.

Tant les auditions que les initiatives mises en ligne sur la plateforme, montrent la diversité des actions engagées. Accorder une plus grande visibilité à ces projets et encourager la généralisation de telles démarches nous semblent nécessaire. Nous sommes en revanche plus interrogatifs sur la

création d'une nouvelle structure à travers une fondation et un fonds régional dédié à l'EEDD dont les financements resteraient à déterminer dans un contexte particulièrement difficile.

C'est par une approche équilibrée, par une mobilisation de tous, que l'EEDD pourra contribuer à la réussite des mutations nécessaires pour un meilleur respect environnemental. Malgré quelques réserves, le groupe de la coopération a voté en faveur de l'avis.